

### La constitution

Clark). Que nous propose-t-il aujourd'hui? Cet après-midi, il nous propose le rapatriement immédiat de la Constitution, ce que nous proposons à la Chambre depuis plusieurs mois et que tous les Canadiens veulent faire. Il nous propose une formule d'amendement qui, à ce moment-ci, ne rencontre pas l'unanimité des provinces. J'ai assisté à la conférence constitutionnelle et j'ai passé tout l'été, monsieur le président, à essayer de trouver un consensus.

Nous avons travaillé sur cette formule-là. Nous avons étudié les effets de la formule qui était d'abord appelée la formule de l'Alberta, et qui est devenue ensuite la formule de Vancouver, parce que nous l'avons étudiée à Vancouver. Il était très évident pour tous les participants que c'était probablement la formule la plus rigide qu'on pouvait avoir dans la Constitution, parce que même si les provinces pouvaient ou ne pouvaient pas accepter certains changements, il était très évident pour tous les participants que le gouvernement fédéral, ayant en la matière un droit de veto absolu, serait très rapidement forcé à ne jamais accepter un amendement constitutionnel, parce que nous allions avoir éventuellement un Canada dans lequel il y aurait des droits pour certains Canadiens qui ne seraient pas les mêmes que pour d'autres Canadiens. Et cela est fondamentalement inacceptable pour des gens qui croient qu'un Canada doit pouvoir garantir à ses citoyens des droits égaux à travers tout le pays.

Nous avons étudié cette formule parce que nous le faisons dans l'esprit suivant. C'est que nous croyions, à ce moment-là, que nous allions enchâsser dans la Constitution les droits fondamentaux des Canadiens, que nous allions garantir aux Canadiens la liberté de mouvement, que nous allions garantir aux minorités le droit à l'éducation dans la langue maternelle où qu'ils soient au Canada, que nous allions garantir aux Canadiens les libertés fondamentales, les droits démocratiques, les droits de non-discrimination, les droits de circulation et d'autres. Et à partir de la garantie de ces droits-là, à ce moment-là, nous pouvions envisager la formule. Seulement, cela ne venait qu'après en être venus à un accord sur les 12 points, ou une majorité des points, que nous étudierions. Et en toutes circonstances, nous disions aux participants qu'il y avait des éléments dans cette formule qui n'étaient pas clairs. Et il était très évident... Au cours de la discussion, l'honorable chef de l'opposition officielle a parlé de certaines difficultés.

Par exemple, qu'allions-nous faire si une certaine province allait se servir de l'«opting out», retirer son accord à l'amendement constitutionnel, et si il y avait des coûts à encourir pour les citoyens, et si cela ne s'était pas réglé? Qu'est-ce que nous allions faire pour des parties de la Constitution qui ne pouvaient pas être amendées par la formule de Vancouver ou de l'Alberta. Supposons au Parlement, par exemple, que le Canada décide, neuf provinces sur dix, plus le gouvernement fédéral, de se donner une Chambre haute différente de celle que nous avons à l'heure actuelle. Il n'existe aucun moyen de régler cela, parce qu'une province aurait pu être en dehors de cette institution en se servant de cette formule-là. Si nous avons une autre formule... la formule de Vancouver, elle, est

incomplète. Il y avait plusieurs autres problèmes de même nature, la Cour suprême, comme l'a mentionné le chef du nouveau parti démocratique (M. Broadbent), et tout cela. Et moi je sais...

• (1600)

### [Traduction]

Je sais aujourd'hui que c'est à cause d'un consensus possible, mais il ne s'agissait pas d'un accord. Les premiers ministres n'ont jamais dit qu'ils convenaient de cette formule. Jamais. Je défie le chef de l'opposition (M. Clark) de prouver que les dix premiers ministres avaient accepté cette formule.

**Des voix:** Bravo!

**M. Chrétien:** Nous avons convenu d'étudier la formule. Mais plus nous l'examinions et plus nous lui trouvions des défauts. Jusqu'au dernier moment, nous étions d'accord pour continuer à l'étudier.

Si nous devons aujourd'hui rapatrier la constitution avec cette formule d'amendement, nous pourrions dire adieu aux droits des Canadiens parce que nous ne réussirions jamais à les faire inscrire dans la constitution. Il serait impossible d'avoir une charte des droits s'appliquant à tous les Canadiens. Les députés n'ont qu'à se reporter au discours du premier ministre Lyon dans lequel il a dit qu'il s'opposerait toujours à la constitutionnalisation d'une charte des droits. Il a dit cela et l'a répété à maintes et maintes reprises. Où en serions-nous avec une telle formule de rapatriement? Il y aurait des droits pour certains Canadiens, mais pas pour les autres. Pour ma part, tant que je serai au Parlement, je lutterai pour faire reconnaître des droits à tous les Canadiens, où qu'ils vivent dans notre pays.

**Des voix:** Bravo!

**M. Chrétien:** Prenons par exemple la situation qui règne aujourd'hui en ce qui concerne la mobilité de la main-d'œuvre.

**M. Crombie:** Et pourquoi pas les Indiens?

**M. Chrétien:** Je parlerai dans un moment des droits des Indiens. Cette question ne m'embarrasse nullement, car je m'en suis occupé pendant un assez long moment.

**Une voix:** Il n'y a pas eu de meilleur ministre.

**M. Chrétien:** Nous avons prévu une disposition protégeant tous leurs droits. La constitutionnalisation de la charte des droits ne porterait nullement atteinte aux droits conférés aux Indiens en vertu des traités. Cela est clair dans la constitution. Si l'honorable député a assez de courage pour venir discuter de cette question au comité, je saurai bien lui répondre. Mais les députés ne veulent pas venir au comité. Le comité commencera donc ses travaux la semaine prochaine et s'occupera de toutes ces questions.

**Des voix:** Bravo!

**M. Chrétien:** Il y a toutefois bien d'autres droits qui sont en cause. Certains députés ont prononcé des discours au Québec et ont dit qu'ils ne voulaient pas imposer des droits en matières d'éducation. Si les Pères de la Confédération avaient eu la sagesse d'inscrire de tels droits dans la constitution de 1867, le Canada serait confronté à bien moins de problèmes aujourd'hui.

**M. Clark:** Je suppose qu'eux aussi étaient idiots.